

DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Hôtellerie, restauration, tourisme : « Ma petite entreprise ne connaît pas la crise »

La crise sanitaire inédite que nous traversons a été le marqueur des inégalités sociales et salariales et à ce titre, nous avons été particulièrement exposés : fermeture des établissements durant le confinement, et même après pour certains. La situation de l'emploi fait l'objet de toutes nos inquiétudes.

La mise en place de l'activité partielle de longue durée ne nous satisfait pas, au même titre que la réduction de l'indemnisation classique qui va lourdement pénaliser les salariés dont les entreprises restent fermées.

Pour la CGT, les salaires doivent être maintenus à 100 % et le secteur doit bénéficier d'un plan de relance étendu à l'ensemble des établissements de l'hôtellerie, de la restauration et du tourisme, et d'aides conditionnées par le maintien du plein-emploi et le respect des normes sociales.

Dans l'hôtellerie, la restauration traditionnelle ou rapide, dans la restauration collective et le tourisme, le vote CGT lors de l'élection sur la représentativité est plus important que jamais :

- pour combattre les inégalités et les politiques d'austérité qui fragilisent notre protection sociale ;
- pour obtenir des garanties collectives qui nous protègent, dans les petites entreprises comme dans les grandes ;
- pour nous permettre d'être informés, représentés et défendus par des salariés qui nous connaissent et qui s'engagent.

Le vote CGT : pour des accords plus favorables

Si dans les grandes entreprises, des accords peuvent créer des droits collectifs, c'est loin d'être le cas pour les plus petites entreprises où la convention collective de branche est souvent le seul texte applicable. Le vote CGT, c'est la garantie d'avoir des accords plus favorables et pas de ceux qui viennent encore affaiblir nos statuts déjà précaires !

C'est aussi faire le choix d'une organisation qui lutte contre la déréglementation sauvage de notre système de protection sociale, dont nous avons pu mesurer l'utilité durant la crise.

Contre la réforme de l'Assurance-chômage, contre la réforme des retraites, contre tous les reculs que le gouvernement veut nous imposer, la CGT incarne un syndicalisme combatif et efficace.

À l'heure où les dispositions protectrices du Code du travail sont systématiquement affaiblies et où le gouvernement tente de faire disparaître toutes les protections, l'heure est à la mobilisation et au vote utile et efficace.

La CGT dans les très petites entreprises

La multitude de petites entreprises et l'absence de droits à la représentation ont pour conséquence d'isoler les salariés, qui ignorent bien souvent leurs droits les plus élémentaires ou l'existence même de leur convention collective.

Les difficultés provoquées par l'isolement et l'absence de représentation collective sont amplifiées par la précarité de nos statuts. Travail en extra (CDDU), travail saisonnier, travail non déclaré... Il faut souvent batailler pour faire respecter nos droits !

Des conditions de travail difficiles...

Une des principales caractéristiques de nos métiers repose sur le fait que nous sommes amenés à exercer des tâches contraignantes en termes de rythme de travail, sept jours sur sept, les week-ends et jours fériés compris, voire sur des amplitudes horaires en continu. La coupure est largement appliquée, amplifiant de fait l'amplitude journalière.

La pénibilité des conditions de travail (station debout prolongée, gestes répétés, nuisances sonores, activité en extérieure...) est particulièrement difficile à supporter. Du côté des salaires, ce n'est pas mirobolant non plus, avec des grilles conventionnelles qui peinent à décoller du Smic.

... et des droits à gagner !

La CGT lutte activement pour l'amélioration de notre statut dans un secteur qui bénéficie de larges avantages fiscaux et d'allègements de cotisations sociales.

Le grand nombre de conventions collectives crée de véritables disparités entre les salariés. La CGT revendique une convention collective

unique, de haut niveau, pour permettre de compenser les contraintes inhérentes à nos métiers.

Ensemble, revendiquons :

- un salaire minimum à 1800 euros dès l'embauche ;
- la reconnaissance et la valorisation de nos qualifications ;
- la majoration des heures travaillées le dimanche ;
- un 13^e mois pour tous ;
- l'égalité professionnelle.

Première organisation syndicale représentative, la CGT a considérablement fait avancer les textes conventionnels qui encadrent nos métiers. La mise en place de représentants de proximité au sein des commissions paritaires va nous permettre de mieux connaître nos droits mais aussi tous les dispositifs de protection et d'aides sociales spécifiques à notre secteur.

**Du 25 janvier au 7 février 2021,
pour les élections professionnelles dans les TPE**

**Donnez-vous le droit,
VOTEZ CGT !**